

## Conclusions du Conseil sur la Libye

1. L'UE se félicite de la reprise, à Rabat, du dialogue politique libyen engagé sous l'égide des Nations unies, et demande à toutes les parties libyennes de contribuer de manière constructive à la formation rapide d'un gouvernement d'union nationale capable de faire avancer la transition démocratique et de relancer la reconstruction du pays. L'UE souligne que le dialogue doit progresser de façon décisive car toute absence d'accord politique compromettrait l'unité de la Libye et les objectifs de la révolution de février, y compris le respect de l'État de droit et des droits de l'homme, ainsi que la liberté et la démocratie.
2. La Libye se trouve aujourd'hui à un tournant. C'est pourquoi l'UE exhorte toutes les parties à assumer la responsabilité qui leur incombe de participer de manière constructive au dialogue, de mettre pleinement en œuvre un cessez-le-feu et de s'abstenir de tout acte qui risquerait de faire échouer le processus de dialogue. L'UE félicite les Libyens qui ont à ce jour participé de manière active et constructive aux discussions pour leur contribution aux travaux visant à parvenir à un accord politique. L'UE réaffirme qu'il n'existe pas de solution militaire à ce conflit; seule une solution politique peut permettre d'aller durablement de l'avant et contribuer à la paix et à la stabilité en Libye. L'UE demande l'arrêt immédiat des violences et condamne toutes les violations des droits de l'homme.
3. L'UE réaffirme qu'elle soutient pleinement l'action des Nations unies, et salue en particulier les efforts déployés par le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies (RSSGNU) et la mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL), qui a contribué à amener les parties à la table des négociations. L'UE souligne l'importance que revêt un processus sans exclusive et équilibré tenant compte de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies.
4. À ce stade critique du processus de dialogue, l'UE demande à l'ensemble des acteurs régionaux et des voisins de la Libye d'exercer leur influence sur tous les acteurs nationaux de la Libye afin de faire aboutir les négociations et d'assurer une transition démocratique en Libye, de favoriser la mise en œuvre des accords et d'éviter toute action susceptible d'exacerber les divisions actuelles. Il convient de respecter toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies. L'UE aspire à coopérer avec les acteurs régionaux et les voisins de la Libye afin de contribuer à la paix et à la stabilité dans le pays.
5. Les dimensions sécuritaire et politique se renforcent mutuellement. Le vide politique et sécuritaire, les divisions politiques actuelles ainsi que la méfiance réciproque entre les principaux acteurs politiques contribuent à ce que des groupes terroristes tels que Daech renforcent leur présence en Libye, compromettant ainsi la sécurité dans le pays et exposant à de graves menaces ses voisins, la région tout entière et l'Europe. L'UE est vivement préoccupée par l'intensification des activités des groupes terroristes et extrémistes et elle condamne tous les actes de terrorisme. Elle est prête à accroître sa collaboration avec la Libye dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Elle proposera son aide aux pays voisins afin de renforcer les moyens dans ce domaine, dans le plein respect des droits de l'homme et de l'État de droit, de renforcer la sécurité des frontières, de faire obstacle à la contrebande d'armes et d'endiguer le flux de combattants étrangers. L'UE propose son soutien à la société civile en Libye afin de prévenir la radicalisation, et elle intégrera des aspects relatifs à la lutte contre le terrorisme dans les projets existants de renforcement des capacités, le cas échéant. La formation d'un gouvernement d'union nationale permettrait à l'UE de proposer son plein appui à la Libye afin de renforcer ses moyens de lutte contre le terrorisme dans le strict respect des droits de l'homme et de l'État de droit.
6. L'UE condamne les actions ciblant les richesses nationales, les institutions financières et les ressources naturelles de la Libye, qui risquent de priver les Libyens des avantages du développement durable de leur pays.
7. L'UE mesure l'importance que revêtent les différents axes de travail parallèles arrêtés dans le cadre des efforts de médiation déployés par les Nations unies, qui contribuent à créer des conditions propices à la finalisation d'un accord politique et, à cet égard, elle salue la réunion des partis politiques qui a récemment eu lieu à Alger.
8. L'UE continuera à mettre en œuvre des mesures visant à instaurer un climat de confiance. À cet égard, elle rappelle le soutien qu'elle a apporté à des initiatives telles que la réunion avec le monde des entreprises libyennes qui s'est tenue récemment, ainsi que l'intention d'organiser rapidement, sous les auspices de la MANUL, une réunion avec les maires et les responsables locaux libyens. L'UE continue d'apporter son aide dans d'autres secteurs tels que la réconciliation, la société civile,

les migrations et la promotion des droits de l'homme.

9. L'UE appelle l'ensemble des parties en présence en Libye à garantir un accès sans entraves à l'aide humanitaire, ainsi que la sécurité des travailleurs humanitaires, afin de faciliter l'aide et la protection des civils qui en ont besoin. L'UE demande que des efforts supplémentaires soient consentis pour remédier à la dégradation de la situation humanitaire. Elle insiste sur la nécessité de mener une action humanitaire commune et coordonnée sous l'égide des Nations unies.

10. Dès qu'un accord sur un gouvernement d'union nationale sera intervenu et que les arrangements correspondants en matière de sécurité auront été mis en place, l'UE est prête à renforcer son soutien à la Libye et à contribuer à la bonne mise en œuvre des accords en apportant un soutien continu aux institutions libyennes essentielles ainsi que dans des domaines fondamentaux, y compris l'État de droit, la coopération économique et le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR), en tirant pleinement parti de tous les instruments dont elle dispose. À cet égard, le Conseil invite la haute représentante à présenter dès que possible des propositions sur d'éventuelles actions dans le domaine de la PSDC visant à soutenir les arrangements en matière de sécurité, en coordination étroite avec les Nations unies, la Libye, les principaux partenaires et acteurs régionaux, dans le contexte d'un ensemble plus large d'options stratégiques venant s'inscrire dans un cadre politique actualisé pour la gestion des crises, devant être élaboré par la haute représentante et la Commission.

Le Conseil invite également la haute représentante et la Commission à élaborer une stratégie globale pour la Libye, qui tienne compte du contexte régional.

11. La coopération avec les voisins de la Libye et des organisations régionales telles que la Ligue des États arabes et l'Union africaine a été, et continuera d'être, d'une importance capitale pour l'UE et pour la réussite du processus de transition en Libye. L'UE continuera de collaborer avec ces partenaires afin de faire avancer le dialogue politique en Libye et de s'attaquer à d'autres questions d'intérêt commun, y compris le trafic de migrants, la traite des êtres humains et le terrorisme. Il convient également d'examiner plus avant la question de la lutte contre le trafic d'armes.

12. L'UE a mis en place un cadre juridique qui lui permettra d'instaurer, si nécessaire et en parfaite coordination avec le RSSGNU, des mesures restrictives à l'encontre de ceux qui sabotent le processus de dialogue, conformément à la résolution 2174 (2014) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui permet de désigner des personnes qui menacent la paix, la stabilité ou la sécurité en Libye, ou qui compromettent la transition politique du pays.

13. L'UE ne peut accepter les pertes tragiques de vies humaines en mer qui se poursuivent parmi les migrants qui partent de Libye. Les flux illicites de migrants qui traversent la Libye et ses frontières ont un effet dramatique sur la vie de trop nombreuses personnes, et ils déstabilisent des pays sur les deux rives de la Méditerranée. Il est nécessaire de s'attaquer de manière globale aux défis qui se posent à cet égard.

14. L'UE reste fermement attachée à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de la Libye.

**Bureau de presse - Secrétariat général du Conseil de l'UE**

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUXELLES - Tel.: +32 (0)2 281 6319

[press@consilium.europa.eu](mailto:press@consilium.europa.eu) - [www.consilium.europa.eu/press](http://www.consilium.europa.eu/press)